

CONVENTION
MISE A DISPOSITION SALLE POLYVALENTE
d'OUZOUS

Entre les soussignés :

Monsieur le Maire de la Commune d'OUZOUS, d'une part

et M.....
demeurant à OUZOUS d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Monsieur le Maire d'OUZOUS met la salle polyvalente à la disposition de M.....
qui accepte les conditions suivantes :

DUREE

La présente mise à disposition est consentie pour une durée de.....qui prendra
effet le àheures.

RESPONSABILITE

La Commune ne saurait être tenue pour responsable des délits, accidents ou dégradations ayant eu
lieu lors de la mise à disposition de la Salle Polyvalente et découlant de débordements ou
comportements non contrôlés par le locataire.

TARIF DE LA LOCATION

Le tarif de la mise à disposition est de :

- **80 Euros** durant la période du **21 mars au 22 septembre**,
- **100 Euros** durant la période du **23 septembre au 20 mars**.

Une **caution de 100 Euros** (quelle que soit la période de location) sera exigée au moment de la
location.

ETAT DES LIEUX

Le locataire prend les lieux dans l'état où ils se trouvent.

Une fiche d'état des lieux sera établie en présence du locataire par un membre de la « Commission
Salle Polyvalente » à la remise des clefs ainsi qu'à leur restitution.

OBLIGATIONS

Le locataire s'oblige :

- 1°) à laisser en parfait état de propreté la salle et ses abords immédiats, comme c'était le cas lors de
la prise de possession ;
- 2°) à ne commettre aucune dégradation sur le matériel stocké et sur les locaux. En cas de dégradation
dûment constatée, la remise en état sera exigée et la caution encaissée ;
- 3°) à souscrire une assurance pour la durée de la manifestation ;
- 4°) à restituer les clefs lors de l'état des lieux qui sera établi au plus tard le troisième jour qui suit la fin
de la location.

Fait à OUZOUS, le.....

Le Maire,
D GOSSET

Le Locataire,